

DEPARTEMENT DE L'AUBE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Date de convocation et d'affichage : 23 mai 2017

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 H 18.

Étaient présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylviane, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FRAENKEL-LOCHARD Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MICHEL Sophie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, RABAT ARTAUX Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTA Colette, ROTH Michèle, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT MARS Véronique, SIMON Véronique, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine.

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOIX Bruno, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAUX Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, GABRIEL Martin, GAILLARD Paul, GANTELET Bruno, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GONVALVES José, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MARTINOT Bruno, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUUEL Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, SAUNOIS Serge, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SUBTIL Bruno, THIBAUT Christian, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VETTER Claude, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy.

Représentés : TRIBOT Philippe par COQUILLARD Gérard, ROUSSELOT Nicole par BRÉMENT Jacques, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, MARIE Sylvie par PORTIER Francis, BLASSON Christian par GIRARDIN Jean-Claude, SPILMANN Marcel par ROBILLARD Christine, HANDEL William par HANOZET Claudine, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno.

Sont excusés et ont donné pouvoir : GIRARDIN Olivier à BERTHOLLE Jean-Paul, GRIENENBERGER Daniel à Sylviane BETTINGER, LANDREAT Pascal à GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, RIGAUD Jacques à MICHEL Sophie, VIART Jean-Michel à ZWALD Jérémy, BERTAIL Sibylle à ROUVRE Annie, BRET Marc à HONORÉ Nicolas, CHEVALIER Bertrand à GANTELET Bruno, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MANDELLI François à RICHARD Olivier, PORTIER-GUENIN Françoise à RAGUIN Jacky, RUDENT Michel à LEMELLE Flavienne, SYDOR Dimitri à ARNAUD Jean-Jacques.

Absents et excusés : BEAUSSIER Jean-Marie, BLASCO Thierry, PAUTRAS Marie-Françoise, SEBBARI Samira, GACHOWSKI Jacques, VAN DE WALLE Robert, SAINTON Michel, FINET Odile, DEHAUT Francis, ZAJAC Anna.

Ne prennent pas part au vote ou ne votent pas par procuration :

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL-LOCHARD.

DELIBERATION N° 21	Contrat de Ville – programmation issue de l'appel à projets 2017				
RAPPORTEUR	Anicet CHAMPAGNE				
Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
113	123	123		3	

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2017

Rapporteur : Pascal LANDREAT

**CONTRAT DE VILLE
PROGRAMMATION ISSUE DE L'APPEL A PROJETS 2017**

Annexe : Tableau de la programmation Appel à projets 2017 (annexe 1) - Modèle de convention (annexe 2)

Exposé :

Suite à la refonte de la Politique de la ville par la loi n°2014-173 du 21 février 2014, le Contrat de Ville de l'agglomération troyenne a été validé par délibération N°2015/09/25-39 du 25 septembre 2015 et signé le 23 octobre 2015 avec l'Etat et 21 partenaires, dont les villes ayant au moins un quartier prioritaire. Ce dernier devra permettre de mener une politique de cohésion urbaine qui traitera à la fois les actions en faveur des habitants et les interventions sur le volet urbain. Le Contrat de Ville se déploie sur 13 quartiers dont 9 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) retenus par l'Etat et 4 autres en veille active ou à enjeu local seulement retenus par l'agglomération.

Le Contrat de Ville de l'agglomération troyenne a été structuré en vue d'impulser une dynamique autour de 3 axes transversaux (citoyenneté, jeunesse, mobilité) et de 9 axes thématiques. Les thématiques concernées sont l'accès à l'emploi, le développement économique, la santé, l'éducation, l'accès au sport, à la culture et aux loisirs, l'habitat et le peuplement, la sécurité et la prévention de la délinquance et l'accès aux droits.

L'appel à projets Politique de la Ville 2017 qui a été lancé conjointement par Troyes Champagne Métropole et l'Etat, s'inscrit dans ces thématiques et vise à privilégier des actions de proximité ciblant les habitants des quartiers prioritaires. Les crédits spécifiques mobilisés viennent en complément des crédits de droit commun en vue de réduire les disparités existantes entre ces 13 quartiers et le reste du territoire, sachant que l'Etat ne finance que les 9 QPV.

Suite à l'examen des projets effectué dans le cadre des commissions thématiques inter partenariales, la proposition de programmation 2017 porte sur 120 projets retenus. Ils représentent près de 90 % des dossiers déposés soit les $\frac{3}{4}$ des financements demandés (1 260 000 € cumulés demandés à l'Etat et à Troyes Champagne Métropole).

Le montant de l'enveloppe proposée par Troyes Champagne Métropole pour les projets retenus s'élève à 293 860 € pour une sollicitation globale des porteurs de projets d'environ 400 000 €. Ce montant est en légère hausse (+ 4 %) par rapport à 2016 (282 450 €). Ceci s'explique par la reprise par Troyes Champagne Métropole d'une subvention de 10 500 € de la commune de Saint-André-les-Vergers versée à l'Accompagnement Scolaire Dryat, afin de se mettre en conformité avec la règle de spécialité entre EPCI et communes membres (plus de financements croisés versés

aux associations). Cette charge sera répercutée sur la dotation de solidarité compensatoire (DSC) en fin d'année sur la Ville de Saint-André-les-Vergers.

Pour l'Etat, les crédits octroyés par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) ou par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance s'élèvent à un peu plus de 707 000 €, pour une sollicitation globale de 873 000 €. Les sollicitations sont en augmentation de 7 % par rapport à 2016 et se traduisent par une hausse de 5 % des crédits octroyés par l'Etat.

En définitive, le montant global versé par l'Etat et Troyes Champagne Métropole cumulé est en hausse sensible, par rapport à celui de l'an passé. Le volume financier des demandes de crédits par les porteurs de projet a légèrement augmenté par rapport à l'an passé (+6 %). Ce qui s'explique par l'augmentation de 20% du nombre de nouveaux projets à soutenir et par l'augmentation du coût de certains projets.

Près de la moitié des projets à soutenir ont une dimension intercommunale ou inter-quartiers, ce qui représente quasiment la moitié de l'enveloppe à attribuer.

Piliers	Nombre de projets à soutenir	Dont nombre de nouveaux projets	Pourcentage de nouveaux projets
Cohésion Sociale	93	37	40 %
Cadre de Vie	14	4	29 %
Emploi, Développement Economique	13	2	15 %
TOTAL	120	43	36 %

Cette année, l'innovation est confortée sur le pilier cohésion sociale, avec plusieurs nouveaux projets sportifs et culturels développés. Les collèges ont également repensé leurs actions en enrichissant leur offre éducative d'un volet parentalité.

Le déploiement de la gestion urbaine et sociale de proximité dans l'agglomération est maintenu et le volet prévention de la délinquance se développe avec des actions autour des notions de citoyenneté, qui œuvrent dans la lutte contre la radicalisation.

Cet appel à projets fait également ressortir :

- Le maintien d'un fort partenariat avec le secteur associatif ancré localement : 71 % des financements attribués aux associations (Etat + Troyes Champagne Métropole) ;
- Les projets portés par les villes représentent quant à eux 19 % de l'enveloppe. Il convient de rappeler que les actions réalisées par les communes ne peuvent être financées par l'Intercommunalité, conformément au principe de spécialité ainsi que la règle des fonds de concours. Cette année, les villes ont fortement renouvelé leurs projets ;
- De nouveaux projets sur le volet de la santé, tant du côté des villes que des associations. Une nouvelle action visant le maintien de l'autonomie des personnes âgées des quartiers, est proposée par une association sportive.

Affectation de l'enveloppe de Troyes Champagne Métropole par axes thématiques du contrat de ville:

Axes thématiques	Montant global sollicité	Montant global octroyé	Nombre de projets retenus
EDUCATION, PARENTALITE	122 655 €	112 380 € *	24
SANTE	30 837 €	11 610 €	6
CULTURE, SPORTS, LOISIRS	73 889 €	31 630 €	15
ACCES AUX DROITS	43 925 €	43 420 €	4
<i>Sous-total pilier cohésion sociale</i>	<i>271 306 €</i>	<i>206 850 €</i>	<i>49</i>
RENOUVELLEMENT URBAIN ET GESTION URBAINE DE PROXIMITE	0 €	0 €	0
HABITAT ET PEUPEMENT	15 839 €	14 000 €	1
SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE	17 150 €	11 150 €	5
<i>Sous-total pilier cadre de vie</i>	<i>32 989 €</i>	<i>25 150 €</i>	<i>6</i>
EMPLOI, FORMATION, INSERTION	86 277 €	61 860 €	7
DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE	7 979 €	0 €	0
<i>Sous-total pilier emploi et développement économique</i>	<i>94 256 €</i>	<i>61 860 €</i>	<i>7</i>
TOTAL	398 551 €	293 860 €	62

*dont 10 500 € en compensation de la subvention de Saint-André-les-Vergers pour l'Accompagnement Scolaire Dryaf.

La règle du guide des aides interne à la collectivité fixant un plafond de 80 % de financements publics sur toute action subventionnée a été respectée. Cependant, il est proposé que la dérogation accordée sur certaines demandes de subvention dans le cadre de la programmation 2016, en raison de la difficulté d'application de la règle et néanmoins de l'intérêt et la pertinence des actions proposées, soit prolongée au titre de la programmation 2017. Cela concerne 7 projets portés par 4 associations pour les mêmes raisons que celles rencontrées en 2016 (mentionnées en gras dans le tableau de la programmation figurant à l'annexe 1). Cette dérogation ne s'applique toutefois que dans le cadre de l'appel à projets. Un accompagnement leur sera proposé en vue de s'y conformer en 2018.

Contrairement à 2016, les subventions 2017 seront versées en totalité lorsque le montant attribué sera inférieur à 10 000 € et sous forme d'un acompte de 70 %, puis le solde sur production du bilan, pour les subventions supérieures à 10 000 €, conformément au guide des aides. Les conditions de versement sont rappelées dans l'annexe financière (Annexe III). En application de cette règle, la ventilation des crédits dédiés à l'appel à projets s'établira comme suit : 250 555 € au titre du budget primitif 2017, 43 305 € qui seront proposés au vote du budget primitif 2018,

La subvention pourra être ajustée au vu des dépenses réalisées. Toutefois, si ces dernières sont inférieures au budget prévisionnel, mais que la part d'autofinancement reste la même, le montant de la subvention de Troyes Champagne Métropole pourra être maintenu.

Les crédits nécessaires au versement des subventions sont inscrits à hauteur de 250 555 € au chapitre 65 du Budget Primitif 2017.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** la programmation prévisionnelle 2017 de l'appel à projets du Contrat de Ville telle que présentée en annexe 1,
- **D'APPROUVER** les modalités de notification et d'attribution des subventions :
 - ↳ le modèle de convention et ses annexes tel que proposés en annexe 2, pour les associations recevant une subvention de Troyes Champagne Métropole d'au moins 23 000 €,
 - ↳ la transmission, à tous les bénéficiaires d'une subvention de Troyes Champagne Métropole inférieure à 23 000 €, des annexes à la convention en lieu et place de cette dernière,
- **D'APPROUVER** le maintien de la subvention si les dépenses réalisées sont inférieures au budget prévisionnel mais que la part d'autofinancement du bénéficiaire reste la même.
- **D'APPROUVER** dans le cadre de l'Appel à projets 2017, la dérogation au guide des aides en vigueur au lancement de l'appel à projets, ainsi, qu'en application, aux règles encadrant ce dernier, ce qui concerne les associations et projets suivants :

ASSOCIATION	ACTION
CENTRE DE SANTE INFIRMIER DES CHAPELAINS	Les mercredis de la santé
	La petite gazette du centre de santé
	Voire santé au quotidien
MISSION LOCALE DU NORD OUEST AUBOIS	Espace Santé des Missions Locales de l'Aube
ASSOCIATION FAMILIALE DE LA CHAPELLE SAINT LUC	Chantier d'insertion professionnelle
	Français Langue Professionnelle
AUORE - FOYER AUBOIS - 10 DE COEUR	Accompagnement de l'insertion socio-professionnelle par la publication d'un journal associatif et distribution en boites aux lettres

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

Programmation 2017 du Contrat de Ville de l'agglomération troyenne

N°	Nouvelle action	Structure	Action	Budget prévisionnel	Proposition TCM	Proposition CGET
Axe 1 - EDUCATION, PARENTALITE						
1A Développer l'offre éducative et favoriser l'épanouissement des enfants						
1		ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE DRYAT	Accompagnement scolaire	61 582 €	14 500 €	4 000 €
2		ASSOCIATION FAMILIALE DE LA CHAPELLE SAINT LUC	Accompagnement à la scolarité 2017/2018	117 155 €	11 400 €	17 100 €
3	X	COLLEGE ALBERT CAMUS	De la littérature pour lire, parler penser !	3 450 €	900 €	1 350 €
4	X	COLLEGE DES JACOBINS	une réseau littéraire : lire, écrire, conter ... d'une histoire à d'autres	39 891 €	4 280 €	11 940 €
5	X	COLLEGE PIERRE BROSOLETTTE	De la littérature pour lire, parler penser !	4 150 €	1 140 €	1 710 €
6		VILLE DE LA CHAPELLE SAINT LUC	Ateliers "ENVOL"	25 900 €	- €	10 000 €
7		VILLE DE PONT SAINTE MARIE	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S)	9 380 €	- €	5 900 €
8		VILLE DE TROYES	ATELIERS D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE-"PETITS APP"	48 177 €	- €	15 000 €
9		VILLE DES NOES PRES TROYES	Accompagnement scolaire Noyat	11 760 €	- €	1 920 €
10		VILLE DES NOES PRES TROYES	Accompagnement scolaire Noyat au point lecture	8 070 €	- €	1 600 €
11	X	VILLE DES NOES PRES TROYES	Fastoche la Science	9 876 €	- €	3 400 €
1B Développer le soutien aux familles et à la parentalité						
12	X	AASEA	Jeu des parents	4 144 €	- €	2 070 €
13		AATM	Ateliers collectifs de socialisation linguistique	37 500 €	1 600 €	2 400 €
14		AATM	Cours d'accès aux savoirs de base en français	28 500 €	7 600 €	12 000 €
15		ASSOCIATION CIDFF DE L'AUBE	Dispositif d'Insertion Sociale	101 155 €	6 600 €	11 000 €
16		ASSOCIATION FAMILIALE DE LA CHAPELLE SAINT LUC	Ateliers-sociolinguistiques	92 510 €	2 500 €	4 200 €
17		CCAS PONT SAINTE MARIE	Ateliers sociolinguistiques	10 514 €	- €	3 000 €
18	X	COLLEGE ALBERT CAMUS	Renforcer la coopération Ecole Famille	3 400 €	960 €	1 440 €
19	X	COLLEGE MARIE CURIE	L'écrit au coeur de la relation parents/enfant	4 145 €	900 €	1 745 €
20	X	COLLEGE PIERRE BROSOLETTTE	Renforcer la coopération Ecole Famille	3 000 €	800 €	1 200 €
21	X	COLLEGE PITHOU	L'écrit au coeur de la relation parents/enfant	4 465 €	1 000 €	1 965 €
22		INTEGRATION	Ateliers sociolinguistiques	36 500 €	6 000 €	7 500 €
23	X	INTEGRATION	Ateliers de Renforcement Linguistique - ARL	13 300 €	2 200 €	2 200 €
24		L'ACCORD PARFAIT	Autonomie et insertion socio-professionnelle	79 413 €	4 930 €	9 870 €
25	X	L'ACCORD PARFAIT	Soutien aux familles et à la parentalité	12 925 €	1 000 €	2 010 €

26		LUDOTHEQUE "LA GIRAFE"	La ludothèque, outil de soutien à la fonction parentale et outil de socialisation de l'enfant	36 131 €	4 000 €	4 000 €
27		MAISON DE L'ADOLESCENCE	Entr'Parents	22 265 €	7 600 €	2 100 €
39		VILLE DE LA CHAPELLE SAINT LUC	Vacances actives	10 700 €	- €	6 000 €
28		VILLE DE PONT SAINTE MARIE	Semaine de l'enfance "Contes, mythes et légendes"	3 500 €	- €	1 280 €
29	X	VILLE DE PONT SAINTE MARIE	Mythes, Contes et Légendes	6 800 €	- €	3 920 €
30		VILLE DES NOES PRES TROYES	A l'abord'âge	11 195 €	- €	2 500 €

1C Accompagner les parcours des jeunes

31		AJD	Apaiser le climat scolaire pour mieux réussir	66 440 €	18 530 €	30 790 €
32		AJD	Chantier passerelle (NEET)	28 551 €	5 000 €	6 000 €
33		AJD	Jeunes scolaire en chantier 2017-2018	28 375 €	5 000 €	6 000 €
34		ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE AUBE	Aube vacances	28 600 €	- €	3 000 €
35		BGE CHAMPAGNE	Sensibilisation en milieu scolaire	5 760 €	1 440 €	2 400 €
36		FEDERATION MJC AUBE	Jeunesse et citoyenneté exposition NON A LA HAINE	13 430 €	2 500 €	4 500 €
37		JEUNESSE AU PLEIN AIR	100 premiers départs en vacances	66 050 €	- €	
38		VILLE DE LA CHAPELLE SAINT LUC	Découverte des milieux professionnels	11 589 €	- €	1 600 €
40	X	VILLE DE PONT SAINTE MARIE	Education à la Citoyenneté - Visite de l'assemblée portée par le Conseil Municipal Enfant à destination des jeunes de Debussy	1 650 €	- €	1 320 €
41	X	VILLE DE PONT SAINTE MARIE	Séjour Nature et Découverte	5 050 €	- €	3 320 €
42	X	VILLE DE PONT SAINTE MARIE	"Donneur de voix"	4 230 €	- €	2 000 €
43	X	VILLE DE PONT SAINTE MARIE	Chantier de jeunes au Chateau de Vaux	3 600 €	- €	2 480 €

Axe 2 -SANTÉ

2A Accompagner les parcours de santé et prévenir les ruptures

44		CENTRE DE SANTE INFIRMIERS DES CHAPELAINS	Les Mercredis de la santé	8 084 €	1 400 €	2 695 €
45		CENTRE DE SANTE INFIRMIERS DES CHAPELAINS	La petite gazette du centre de santé	10 830 €	1 500 €	3 675 €
46		CENTRE DE SANTE INFIRMIERS DES CHAPELAINS	Votre santé au quotidien	56 918 €	8 400 €	18 100 €
47		IREPS CHAMPAGNE ARDENNE	Atelier Santé Précarité	23 921 €	- €	3 090 €
48	X	IREPS CHAMPAGNE ARDENNE	Des rencontres "Petit déjeuner" vers d'autres projets de santé	4 337 €	1 260 €	1 900 €
49	X	IREPS CHAMPAGNE ARDENNE	Parlons santé à Debussy	5 839 €	1 860 €	2 800 €
50		MISSION LOCALE DU NORD OUEST AUBOIS	Espace santé des Missions Locales de l'Aube	59 779 €	5 000 €	7 800 €

51	X	SOCIETE NAUTIQUE TROYENNE	Maintien de la forme et de la mobilité pour le 3ème âge	4 029 €	- €	2 800 €
52	X	VILLE DE TROYES	Santé pour tous	4 300 €	- €	1 000 €
53	X	VILLE DE TROYES	Santé vous Troyes fois mieux. challenge Troyes-athlon!	6 565 €	- €	1 000 €
2C Développer une politique d'éducation à la santé tout au long de la vie						
54	X	VILLE DE LA CHAPELLE SAINT LUC	Alimentation, sport et bien être	14 109 €	- €	2 000 €
Axe 3 - CULTURE, SPORTS, LOISIRS						
3A Rendre l'offre culturelle accessible et amener les habitants à être acteurs de la vie culturelle						
56	X	ASSOCIATION EN PISTE L'ARTISTE	Nos quartiers Vous apprennent	68 570 €	3 000 €	4 000 €
58		BMX ROLLER SKATE DE TROYES	Dessine moi un héros à vélo	15 100 €	900 €	3 800 €
60		CENTRE UNESCO LOUIS FRANCOIS	Offre artistique et culturelle pour les jeunes du temps scolaire avec des approches innovantes	69 100 €	3 000 €	7 500 €
61		CENTRE UNESCO LOUIS FRANCOIS	Offre artistique et culturelle pour les jeunes hors temps scolaire avec des approches innovantes	55 900 €	4 300 €	7 500 €
62		LA REGIE DE NOS QUARTIERS	Création bibliothèque sociale des Sénardes	41 481 €	- €	3 000 €
63		L'ACCORD PARFAIT	Accès à la Culture pour tous	17 937 €	1 500 €	4 000 €
64	X	LES TRETEAUX DU COEUR VOLANT	Accompagnement de jeunes artistes de l'agglomération troyenne	8 244 €	2 430 €	4 000 €
65	X	VILLE DE PONT SAINTE MARIE	"Musique à Debussy"	2 466 €	- €	1 970 €
66		VILLE DE PONT SAINTE MARIE	Hip hop	4 517 €	- €	1 600 €
67		VILLE DE TROYES	Chorales en quartiers	7 600 €	- €	1 500 €
68	X	VILLE DES NOES PRES TROYES	LE MAGICIEN D'OZ	14 418 €	- €	3 300 €
69		VIVRE A MAUGOUT	Pratiques artistiques pour tous	2 400 €	500 €	1 000 €
3B Améliorer l'accessibilité et la pratique sportives						
70	X	AKHILLEUS	Cross Training Sport Santé	3 255 €	- €	1 610 €
71	X	ASSOCIATION CHANTEQUI	Spectacle équestre des enfants dans la ville	11 634 €	1 000 €	6 300 €
72		ASSOCIATION ROSIERES OMNI SPORTS	Bouger son corps et inventer pour s'instruire	18 230 €	- €	8 000 €
73	x	ASSOCIATION SILAT COMBAT MIXTES	Gestion de la violence et la maîtrise de soi par la luta livre	8 130 €	1 900 €	- €
74		CENTRE DE PLANEURS TROYES	2ème année formation pilote planeurs	13 620 €	1 500 €	5 000 €
75		CLUB NAUTIQUE AUBOIS CANOE KAYAK	Un kayak dans la ville	7 090 €	1 000 €	3 000 €
76	X	CLUB NAUTIQUE DE LA HAUTE SEINE	Découverte et initiation aux sports nautiques et particulièrement la voile	1 557 €	- €	1 200 €
77		COMITE AUBE BASKET	Intégration et socialisation par la pratique du basket au sein des ZUS	43 014 €	1 000 €	4 000 €
79	X	MODELE AIR CLUB DE L'AUBE	Découverte de l'aéromodélisme par une présentation ludique	4 000 €	- €	1 900 €
80	X	MODELE AIR CLUB DE L'AUBE	Formation aéromodélisme aile de bronze	5 472 €	- €	2 550 €
81		SALLE D'ARMES DE TROYES GYMNIQUE	L'escrime école de vie... Sport, Culture, Tradition	20 000 €	1 000 €	7 500 €
82	X	SOCIETE NAUTIQUE TROYENNE	Découverte et initiation de l'aviron	4 029 €	- €	2 800 €

83		TROYES AUBE SPORTS NATURE	Stage parapente Jeunes	9 800 €	- €	3 000 €
87	X	VILLE DE LA CHAPELLE SAINT LUC	Le Sport ami du bien être et de la tolérance	33 245 €	- €	6 210 €
88		VILLE DE LA CHAPELLE SAINT LUC	Activités en pleine nature pour les jeunes chapelains	11 400 €	- €	5 600 €
89		VILLE DE TROYES	Passeport loisirs 2017	88 500 €	- €	3 000 €
90		VILLE DES NOES PRES TROYES	SPORTEZ-VOUS BIEN !	18 887 €	- €	6 000 €
3C Développer les événements festifs pour favoriser le lien social						
92	X	ASSOCIATION CIDFF DE L'AUBE	Citoyen-ne dans ma ville	8 820 €	- €	2 000 €
93	X	CCAS LA CHAPELLE SAINT LUC	A tout âge faire société	27 099 €	- €	6 500 €
95		LES TRETEAUX DU CŒUR VOLANT	C'est quoi ce cirque	32 707 €	5 600 €	8 400 €
96		LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'AUBE	Cinestival	10 916 €	3 000 €	3 000 €
98	X	VIVRE A MAUGOUT	La nature s'invite dans mon quartier	2 400 €	- €	1 300 €
Axe 4 - ACCES AUX DROITS						
4A Renforcer l'accès aux droits pour tous						
99		ASSOCIATION CIDFF DE L'AUBE	Chemin de l'Egalité	68 160 €	14 500 €	15 000 €
100		ASSOCIATION CIDFF DE L'AUBE	Journée Internationale des Femmes	14 587 €	- €	2 000 €
101		CONCILIATEURS JUSTICE DE L'AUBE	Activité de conciliation	19 985 €	1 500 €	- €
4B Renforcer le soutien social, juridique et psychologique des personnes victimes d'infractions						
102		AVIM DE L'AUBE	L'accompagnement juridique, social, psychologique des victimes d'infractions pénales	50 130 €	17 420 €	11 000 €
103		SOLIDARITE FEMMES	Ecoute, accompagnement et hébergement des femmes victimes de violences conjugales et/ou intra-familiales et de leurs enfants.	124 220 €	10 000 €	5 000 €
Axe 5 - RENOUELEMENT URBAIN ET GESTION URBAINE DE PROXIMITE						
5B Améliorer le cadre de vie des quartiers prioritaires et mieux articuler gestion et projet						
104		VILLE DE PONT SAINTE MARIE	Comprendre la nature et création de meuble	9 199 €	- €	5 790 €
5C Conforter et étendre la Gestion Urbaine de Proximité						
105		VILLE DE LA CHAPELLE SAINT LUC	Pour le développement de la GUP : le Chargé de Mission	50 770 €	- €	21 000 €
106		VILLE DE LA CHAPELLE SAINT LUC	Pour une gestion urbaine globale et partagée	39 146 €	- €	7 000 €
107		VILLE DE PONT SAINTE MARIE	Responsable GUSP	41 400 €	- €	28 800 €
108		VILLE DE TROYES	Une gestion urbaine de proximité pour et avec tous!	75 400 €	- €	20 000 €
Axe 6 - HABITAT ET PEUPLEMENT						
6D Améliorer l'accompagnement des ménages						
109	X	AUORE - FOYER AUBOIS	Equipe mobile d'entraide "DECLIC"	236 922 €	14 000 €	
110	X	CCAS LA CHAPELLE SAINT LUC	Santé, mobilité autonomie,... le vélo pour une liberté de mouvement et d'accès aux droits	6 467 €	- €	2 150 €

Axe 7 - SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

7C Renforcer les actions de prévention

111		ASSOCIATION CIDFF DE L'AUBE	Radicalisation : informer pour prévenir	8 678 €	1 300 €	2 000 €
112		AVIM DE L'AUBE	Le jeu des valeurs de la République	13 790 €	1 850 €	3 290 €
113		COUPLES ET FAMILLES DE L'AUBE	Restaurer une bonne estime de soi pour prévenir la violence	15 450 €	3 000 €	2 000 €
114		LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'AUBE	Image et lutte contre la radicalisation	8 855 €	3 000 €	2 500 €
115		MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	Sancéen partage	17 230 €	2 000 €	- €
116	X	VILLE DE LA CHAPELLE SAINT LUC	Semaine Citoyenne	5 930 €	- €	2 580 €
117	X	VILLE DE PONT SAINTE MARIE	Atelier Médias "décrypt' l'info"	1 930 €	- €	1 540 €

Axe 8 - EMPLOI, FORMATION, INSERTION

8A Lever les freins d'accès à l'emploi et à la formation

118		AASEA	La Fourmi "levier pour l'emploi"	761 034 €	10 000 €	15 000 €
120		ADIE	Financement de la mobilité : permis de conduire ou véhicule pour permettre l'accès à l'emploi	38 289 €	2 000 €	3 000 €
121		ADPS	Valorisation de l'Expérience et Renforcement Linguistique	56 400 €	12 000 €	20 000 €
123		APASSE 10	Accompagner les publics cibles et les associations vers l'emploi à travers des actions d'information, de formation et de mise en relation dans les secteurs associatifs, socio sportifs et éducatifs.	9 000 €	2 500 €	4 400 €
124		ASSOCIATION BOUTIQUE BOULOT	Dispositif d'accompagnement au permis de conduire	62 830 €	- €	6 000 €
126	X	ASSOCIATION CIDFF DE L'AUBE	Mixité en portraits	9 100 €	- €	1 500 €
127		ASSOCIATION FAMILIALE DE LA CHAPELLE SAINT LUC	Chantier d'insertion professionnelle	362 095 €	6 500 €	15 000 €
128		ASSOCIATION FAMILIALE DE LA CHAPELLE SAINT LUC	Français langue professionnelle	18 500 €	5 360 €	8 040 €
129		ASSOCIATION RES'AUBE COMPETENCES	La tenue de l'emploi	6 450 €	1 500 €	2 500 €
130	X	AUORE - FOYER AUBOIS - 10 DE COEUR	Accompagnement de l'insertion socio-professionnelle par la publication d'un journal associatif et distribution en boîtes aux lettres	512 241 €	12 000 €	18 000 €
131		CROIX ROUGE FRANCAISE	Dispositif d'accompagnement au permis de conduire	98 640 €	10 000 €	15 000 €
133		MISSION LOCALE DE TROYES	Insertio	50 808 €	- €	25 000 €
134		MISSION LOCALE DE TROYES	Rapprocher les jeunes et les entreprises	115 922 €	- €	43 540 €

TOTAL

293 860 €

707 260 €

* Subventions versées par le FIPD

1 001 120 €

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS

Entre

Troyes Champagne Métropole représentée par son Président, Monsieur François BAROIN, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire N°..... du.....,

et désignée sous le terme « Troyes Champagne Métropole », d'une part,

Et

Xxxx, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé [adresse]; représentée par son (sa) Président(e), Madame, Monsieur, dûment habilité(e)

et désignée sous le terme "l'association", d'autre part,

N° SIRET :

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Vu les arrêtés préfectoraux n°2016336-0003 du 1^{er} décembre 2016, n°2016343-0001 du 8 décembre 2016, n°2016361-0001 du 26 décembre 2016 et n°201747-0002 du 16 février 2017, portant sur les statuts de Troyes Champagne Métropole,

Vu la délibération N°CC/25/09/15-39 du 25 septembre 2015 portant sur le contrat cadre du Contrat de Ville et ses annexes,

Considérant le projet initié et conçu par l'association, [nom du projet] conforme à son objet statutaire,

Considérant que l'action ci-après présentée par l'association participe à la mise en œuvre du Contrat de Ville,

Article 1 : Objet de la convention

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations du Contrat de Ville mentionné au préambule, l'action suivante [...], comportant les obligations mentionnées à l'annexe I, laquelle fait partie intégrante de la convention.

La date de réalisation de l'action court du ... au

Dans ce cadre, Troyes Champagne Métropole contribue financièrement à ce service et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

L'association s'engage à utiliser les subventions conformément à son objet social, à ses statuts, à sa demande, aux lois et règlements en vigueur.

Article 2 : Durée de la convention

La convention prendra effet à compter de sa notification à l'association et arrivera à échéance le [...].

En cas de dépassement du délai initial, une demande de prolongation devra être adressée à la collectivité 2 mois au minimum avant la date d'échéance de l'action telle qu'indiquée à l'article 1.

Article 3 : Conditions de détermination du coût de l'action

3.1. Le coût éligible de l'action sur la durée de la convention est évalué à [...] €, conformément au budget prévisionnel figurant à l'annexe II.

3.2. Le budget prévisionnel de l'action indique le détail des coûts éligibles à la contribution financière de Troyes Champagne Métropole, conformément à l'annexe II.

3.3. Lors de la mise en œuvre de l'action, l'association peut procéder à une adaptation de son budget prévisionnel par des transferts entre natures de charges éligibles tels que les achats, les locations, les dépenses de publications, les charges de personnel, les frais de déplacement... Cette adaptation des dépenses réalisées dans le respect du montant total des coûts éligibles mentionné au point 3.1 ne doit pas affecter l'exécution de l'action et ne doit pas être substantielle.

Article 4 : Montant de la contribution financière

Pour l'année 2017, Troyes Champagne Métropole contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de [...] € du coût estimé éligible de l'action, de [...] €.

Article 5 : Modalités de versement de la contribution financière

Pour les subventions inférieures à 10 000 €, le versement sera effectué en une fois dans un délai de 3 mois après sa notification.

Pour les subventions supérieures à 10 000 €, un acompte forfaitaire de 70 % sera versé dans un délai de 3 mois après sa notification. Le solde de 30 % sera versé à l'achèvement de l'opération sur production des justificatifs mentionnés à l'article 6.

En aucun cas, la subvention ne pourra être supérieure au montant attribué même si les dépenses réellement engagées sont supérieures aux dépenses prévues.

La contribution financière sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

Article 6 : Justificatifs

1/ Les pièces à fournir dans les 6 mois suivant la réalisation de l'action : (cf annexe IV)

- une évaluation qualitative et quantitative (voir annexe IV)
- un bilan financier détaillé de l'action par nature de dépenses, signé par le président de l'association.

A défaut de production de ces éléments dans le délai imparti, Troyes Champagne Métropole procédera à la mise en recouvrement des sommes versées.

2/ L'association s'engage à fournir avant le 30 juin 2018 les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- les comptes annuels et le cas échéant, le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du code de commerce ou la référence de leur publication au Journal officiel.

Conformément à l'article L.612-4 du Code du Commerce, toute association ayant reçu annuellement des autorités administratives ou des établissements publics à caractère industriel et commercial une ou plusieurs subventions dont le montant global dépasse 153 000 euros doit établir des comptes annuels comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe dont les modalités d'établissement sont fixées par décret. Ces associations, doivent assurer, dans des conditions déterminées par décret en conseil d'état, la publicité de leurs comptes annuels et le cas échéant, celle du rapport du commissaire aux comptes.

- les rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés, ainsi que leurs avantages en nature pour les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €. Ces informations doivent être publiées chaque année dans le compte financier.
- le rapport d'activité.

Article 7 : Evaluation

Conformément aux indicateurs figurant à l'annexe IV, l'association devra fournir un rapport d'évaluation de l'action faisant l'objet de la présente convention.

Des réunions d'échange pourront être provoquées autant que de besoins au cours de la durée de la convention par l'une ou l'autre des parties. L'association s'engage à organiser annuellement un comité de pilotage de l'action réunissant les principaux partenaires, notamment financiers.

Article 8 : Autres engagements

L'association communique sans délai à l'administration la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou l'informe de toute nouvelle déclaration enregistrée dans le RNA, et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

L'association s'engage à mentionner de manière lisible le partenariat avec Troyes Champagne Métropole, dans tous les documents produits, au titre de l'action soutenue et mentionnera le soutien de Troyes Champagne Métropole dans ses relations presse.

L'utilisation du logo de Troyes Champagne Métropole devra, au préalable, faire l'objet d'une autorisation auprès du service communication.

Article 9 : Contrôle de Troyes Champagne Métropole

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par Troyes Champagne Métropole, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 7 ou dans le cadre du contrôle financier de l'action. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Article 10 : Avenant

Cette convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant signé par Troyes Champagne Métropole et l'association. Toute demande de modification devra être formulée par écrit au minimum 2 mois avant la date d'échéance de la convention. Elle précisera l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emportera.

Toute modification prise sans l'accord écrit de Troyes Champagne Métropole, pourra entraîner :

- d'une part le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées,
- d'autre part la diminution ou la suspension du montant de la subvention.

Cette sanction pourra être levée après examen des justificatifs présentés par l'association suite à un entretien avec ses représentants.

Troyes Champagne Métropole informera l'association des décisions prises par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 11 : Recours

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, après épuisement des voies de recours amiable.

Fait en deux exemplaires originaux, à Troyes, le

Le Président de l'association,

Le Président,

Xxx Xxx

François BAROIN

Contrat de Ville - Programmation 2017

Orientation N°	Intitulé de l'action
	Porteur de projet

Finalités de l'action	
Contexte / Opportunité du projet	
Objectif général	
Résultats attendus	
Public visé	Localisation de l'action
Description de l'action	
Partenariat mobilisé	

TROYES CHAMPAGNE

MÉTROPOLE

Politique de la Ville - Programmation annuelle

Intitulé du projet	
Nom du porteur de projet	

Dates de réalisation de l'action	Dates de validité de la subvention
Du au	Du au

Attention : En cas de dépassement du délai initial de réalisation de l'action, je vous remercie de bien vouloir en informer Troyes Champagne Métropole par courrier dans un délai minimum de 2 mois avant la date initiale d'échéance de l'action.

Plan de financement prévisionnel ajusté

Montant de la subvention totale		€
Montant de la subvention de Troyes Champagne Métropole	Assiette de subvention	Taux
€	€	%

Modalités de versement de la subvention

Versement de la totalité de la subvention dans un délai de 3 mois après sa notification, pour les subventions inférieurs à 10 000 €.

Pour les subventions supérieures à 10 000 €, Troyes Champagne Métropole procédera au versement d'un acompte de 70 % dans un délai de 3 mois après sa notification et au versement des 30 % restant sur production du bilan de l'action.

Production de pièces justificatives, dans un délai de six mois après la fin de réalisation de l'action et au plus tard le 31 octobre 2018 :

- une évaluation qualitative et quantitative (cf. indicateurs joints) ;
- un bilan financier détaillé par nature de dépenses, signé par le président de la structure.

NB. Troyes Champagne Métropole se réserve le droit de vous demander toutes pièces justificatives des dépenses mentionnées.

La structure s'engage en outre à fournir avant le 30 juin 2018 les documents suivants :

➤ les rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés, ainsi que leurs avantages en nature pour les associations dont le budget annuel est supérieur à 153 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €. Ces informations doivent être publiées chaque année dans le compte financier,

- les comptes annuels et le cas échéant le rapport du commissaire aux comptes,
- le rapport d'activité de l'association.

Attention :

1. A défaut de production de ces éléments, Troyes Champagne Métropole procédera à la mise en recouvrement des sommes versées ;
2. La subvention pourra être ajustée au vu des dépenses réalisées. Toutefois, si ces dernières sont inférieures au budget prévisionnel, mais que la part d'autofinancement reste la même, le montant de la subvention de Troyes Champagne Métropole pourrait être maintenu.
3. En cas de trop perçu de fait du versement de l'acompte, Troyes Champagne Métropole procédera à la mise en recouvrement de la somme correspondante.

Relevé d'identité bancaire

Banque :	Domiciliation :		
Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

En cas de changement de coordonnées bancaires, merci de bien vouloir en informer le service Politique de la Ville de Troyes Champagne Métropole.

Date

TROYES CHAMPAGNE

MÉTROPOLE

Politique de la Ville - Programmation 2017

Indicateurs d'évaluation

Orientation	Voir la fiche de l'axe thématique de l'action concernée
Indicateurs de suivi / d'activité	Suivant la fiche de l'axe thématique » de l'appel à projets 2017
Indicateurs de résultat	Suivant la fiche de l'axe thématique » de l'appel à projets 2017